



**Réunion du conseil d'administration**  
**Procès verbal**  
**4 septembre 2014 à 18 :00**  
**Réunion Web**

Participants	Titre	Présence (P) ou absence (A)
Yvon Blais	Administrateur	P
Caroline Pouliot	Administratrice	P
Line Laviolette	Administratrice	P
Sophie Bastien	Administratrice	A
Maryse Le Meur	Administratrice	A
Pierre-Alain Creac'hcadec	Administrateur	A
Julie Wolfe	Administratrice	A
Annie Royer	Administratrice	A
Vanessa Hawes	Administratrice	A

<b>Ordre du jour Sujet</b>	<b>Procès-verbal Discussion-Conclusion</b>	<b>Tâches-Actions /personnes</b>
1. Ouverture de la réunion, mot de bienvenue... 18 :00 2 minutes	<ul style="list-style-type: none"><li>• Yvon souhaite la bienvenue</li></ul>	
2. Lecture de l'ordre du jour- Ajouts et adoption 18 :02 2 minutes	<ul style="list-style-type: none"><li>• La lecture de l'ordre du jour doit avoir été faite avant la réunion.</li></ul>	Caroline propose, Line seconde. Adopté



**Association La joie de parler**  
Dynamique naturelle de la parole

3. Adoption du procès-verbal de la réunion du CA du 22 janvier 2014 18 :04 2 minutes	<ul style="list-style-type: none"><li>Le procès-verbal du 22 janvier 2014 doit avoir été lu avant la réunion.</li></ul>	Line propose, Caroline seconde. Adopté à l'unanimité.
4. Loi anti pourriel 18 :06 10 minutes	<ul style="list-style-type: none"><li>La loi devra être lue pour voir si notre association est conforme.</li></ul>	Yvon explique que cette loi est en vigueur depuis le 1 juillet. Line à titre de directrice est mandatée pour en étudier les dispositions et s'assurer que La joie de parler en suit les directives.
5 Loi sur les associations à but non lucratif 18 : 16 25 minutes	<ul style="list-style-type: none"><li>La loi a changé pour les associations à but non lucratif. Line doit envoyer des documents au gouvernement avant le 17 octobre 2014 sinon l'association sera dissoute.</li><li>Faire quelques petits changements aux statuts avant de les présenter à l'AGA</li></ul>	Line a étudié les dispositions de la nouvelle loi sur les associations à but non lucratif et nous propose quelques modifications à nos statuts et règlements actuels pour s'y conformer. Les modifications proposées font l'objet d'une proposition d'adoption globale par le CA de ce soir par Line. Secondé par Yvon. Adopté à l'unanimité. Une copie des Statuts et règlements amendés sera annexée au présent procès-verbal, et les modifications seront présentées à l'AGA pour approbation par les membres.
6. Nouveau calendrier 18 : 41 10 minutes	<ul style="list-style-type: none"><li>Le nouveau calendrier est disponible</li></ul>	
7. Ajouts 18 : 51 9 minutes	<ul style="list-style-type: none"><li></li></ul>	
8. Date de la prochaine réunion de CA. Clôture 19 :00	<ul style="list-style-type: none"><li>Date de la prochaine réunion de CA.</li></ul>	La levée de la réunion est proposée par Caroline, secondée par Yvon.